

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 JUILLET 2017,
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
Sylvain Delisle, conseiller
Julien Milot, conseiller
Serge Pouliot, conseiller
Mme Debbie Deslauriers, conseillère
Josée Pelletier, conseillère

ABSENTS: M. Louis Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire
6. Résolution: MRC - Autorisation au MCC
7. Résolution: Appel d'offre pour architecte - Projet Abri permanent - Parc maritime
8. Résolution: Adoption de la fleur emblème municipale
9. Comptes à payer
10. Correspondance
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1039-17**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1040-17**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 5 JUIN 2017**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **5 juin 2017**, tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de JUIN 2017 : 29
Coût des travaux 739 500,00 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO : 1041-17

6. MRC - AUTORISATION AU MCC

Monsieur Serge Pouliot se retire.

ATTENDU QUE cinq (5) des six (6) municipalités avaient décidé en août 2016 de ne plus faire traiter les dossiers citoyens par la MRC préalablement à leur envoi au ministère de la Culture afin d'inciter le MCC à plus d'ouverture concernant le Plan de conservation dédié à l'Île d'Orléans;

ATTENDU QUE de nombreux citoyens se sont sentis pénalisés;

ATTENDU QUE la responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans à la MRC a toujours eu le droit de faire un tri afin de traiter à l'interne les demandes ultra-mineures;

ATTENDU QUE ce tri permettait de pré-autoriser des dossiers qui n'allaient pas au MCC;

ATTENDU QUE présentement, tous ces dossiers doivent aller au MCC et attendre le long processus de l'analyse;

ATTENDU QUE lorsque la responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans vérifie les dossiers pour le MCC, elle s'assure que le dossier est complet;

ATTENDU QUE les citoyens ont de la difficulté à compléter leur dossier, et que ceci ajoute des délais pour ces derniers;

ATTENDU QUE la responsable du site patrimonial de l'Île d'Orléans sert de guichet unique, reçoit les informations du MCC et intervient en faveur des citoyens;

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Debbie Deslauriers, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'informer la MRC que:

- la municipalité de Saint-Laurent cesse ce type de moyen de pression auprès du MCC.
- qu'elle redonne à la responsable du site patrimonial l'analyse du dossier du citoyen et son envoi au MCC.
- et demande à la MRC de continuer d'émettre les permis municipaux sans attendre l'autorisation du MCC.

Monsieur Serge Pouliot reprend son siège

**RÉSOLUTION
NO : 1042-17**

**7. APPEL D'OFFRES POUR ARCHITECTE - PROJET ABRI
PERMANENT - PARC MARITIME**

ATTENDU l'offre de financement reçue du MAMOT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités – Volet 2.5 - Municipalités amies des aînés,

ATTENDU QUE cette offre est conditionnelle au respect de certaines obligations,

ATTENDU QU'une de ces demandes consiste à produire des plans officiels,

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services d'un architecte pour le projet d'abri permanent qui sera situé au Parc maritime.

**RÉSOLUTION
NO : 1043-17**

8. ADOPTION DE LA FLEUR EMBLÈME MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Laurent avait comme emblème floral la Viola X Wittrockiana Karma True Blue;

ATTENDU QU'il n'est plus possible d'en trouver et qu'elle n'existe pas sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité favorise une plante indigène que l'on retrouve près du fleuve à Saint-Laurent;

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Julien Milot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers que la Municipalité:

- adopte la Gentiane de Victorin comme son nouvel emblème floral
- fasse la promotion de la protection de cette plante placée sur la liste des espèces menacées ou vulnérables
- autorise la directrice générale à en aviser la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie pour qu'elle officialise le tout.

**RÉSOLUTION
NO : 1044-17**

9. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (32 921,91 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (823 873,86 \$) totalisant 856 795,77 \$ pour le mois de juin 2017 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1043-17**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

10. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 1045-17**

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 8 h 50.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».